Saint-Jean-sur-Richelieu

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi, 24 novembre 2026 à 18 h 30

1. Ouverture de la séance

1.1 Rappel des règles de civilité et de tenue de séance;

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire

4. Retour sur la période de questions de la dernière séance et période de questions

5. Procès-verbaux

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 27 octobre 2026;

6. Administration générale, greffe, affaires juridiques

6.1 Désignation du maire suppléant;

6.2 Acquisition du lot 3 268 987 du cadastre du Québec situé dans le secteur des Artisans;

6.3 Signature d'un acte de cession dans le but de régulariser le titre de propriété de certaines parcelles concernées du lot 4 041 967 du cadastre du Québec, situé au 30, boulevard des Érables;

6.4 45, chemin de l'Aéroport - Vente de la bâtisse, signature d'une « Convention constitutive de droit superficiaire » concernant le lot 5 337 292 du cadastre du Québec et signature d'une « Convention d'aide financière » avec le « Conseil Économique Haut-Richelieu (NexDev) »;

7. Finances municipales

7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires;

7.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 38 812 000 $ qui sera réalisé le 14 décembre 2026;

7.3 Transfert des soldes disponibles de règlements fermés et affectations de surplus affectés et réserves;

7.4 Affectation des excédents affectés, fonds et réserves 2026;

7.5 Signature d'une quittance en faveur de la « Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc. »;

8. Ressources humaines

8.1 Affectation temporaire en fonction supérieure au poste de « Directeur adjoint » au Service de la culture, du développement social et du loisir;

9. Culture, développement social et loisir

9.1 Signature d'un protocole d'entente avec la « Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc. »;

10. Approvisionnements

10.1 Attribution du contrat suivant :

10.1.1	SA-26-TP-0110	Procédure ouverte - SA-26-TP-0110 - Fourniture et installation de conduites pour canalisation de fossé et travaux connexes;

11. Toponymie et circulation

- - - -

12. Services techniques

- - - -

13. Sécurité publique

- - - -

14. Urbanisme et développement durable

14.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

14.1.1	DDM-2026-5134	Immeuble situé aux 420-422, rue Jacques-Cartier Sud - Autoriser la création d'un lot dérogatoire, ainsi que l'aménagement d'une allée d'accès dérogatoire;
14.1.2	DDM-2026-5228	Immeuble situé aux 415-417, 9e Avenue - Autoriser une opération cadastrale dérogatoire;

14.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel

14.2.1 UC-2026-5188 Immeuble situé au 218, chemin des Patriotes Est - Autoriser l'agrandissement du bâtiment existant afin d'y aménager un logement intergénérationnel;

14.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

14.3.1 PIA-2026-5133 - Immeuble situé aux 420-422, rue Jacques-Cartier Sud - Autoriser un projet de lotissement;

14.3.2 PIA-2026-5227 - Immeuble situé aux 415-417, 9e Avenue - Autoriser une opération cadastrale, la construction de deux habitations trifamiliales isolées, ainsi que l'aménagement des terrains;

14.4 Avis de motion et adoption du projet des règlements suivants :

14.4.1 *Règlement no 2476*

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) no 0945, et ses amendements, afin d'assujettir la zone H-4030 au secteur « Projets intégrés résidentiels ».

La zone H-4030 est située à l'ouest de la route 219, à proximité de l'intersection de la rue Gérard-L'Écuyer. »;

14.4.2 *Règlement no 2485*

« Règlement relatif au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et abrogeant le Règlement no 0650, et ses amendements »;

14.5 Avis de motion et adoption du premier projet des règlements suivants :

14.5.1 *Règlement no 2472*

« Règlement modifiant le Règlement de zonage no 0651, et ses amendements, afin de remplacer la grille des usages et normes de la zone H-4030 et d'assujettir cette zone aux dispositions applicables aux projets intégrés.

La zone H-4030 est située à l'ouest de la route 219, à proximité de l'intersection de la rue Gérard-L'Écuyer. »;

14.5.2 *Règlement no 2486*

« Règlement modifiant le Règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone C-1323 du groupe « Commerce et service (C) », à même une partie de la zone C-1081.

La zone est située le long de la rue Saint-Jacques, entre le chemin du Grand-Bernier Nord et le boulevard Industriel. »;

14.6 Adoption du second projet des règlements suivants :

- - - -

14.7 Adoption du premier projet des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble suivants :

14.7.1	PPCMOI-2026-5057	Immeuble situé au 314, rue Lachance - Régulariser l'implantation dérogatoire d'un bâtiment accessoire attenant et autoriser un revêtement extérieur dérogatoire;
14.7.2	PPCMOI-2026-5210	Immeuble situé aux 745-755, rue Pierre-Caisse - Autoriser l'usage « C7-01-07 »;

14.8 Adoption du second projet du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble suivant :

14.8.1	PPCMOI-2026-5131	Immeuble situé au 780, rue Saint-Jacques - Autoriser une construction multifamiliale (12 logements) ainsi que des aménagements de terrain dérogatoires;

14.9 Adoption des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble suivants :

14.9.1	PPCMOI-2025-5211	Immeuble situé au 425, rue Saint-Louis - Autoriser des usages commerciaux;
14.9.2	PPCMOI-2025-5226	Immeuble situé au 961, boulevard d'Iberville - Autoriser la construction d'une habitation multifamiliale ainsi que l'aménagement du terrain;

14.10 Étude et décision relatives à une demande d'approbation de développement

- - - -

14.11 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

- - - -

14.12 Étude et décision relatives à une demande de modification aux règlements d'urbanisme suivants :

- - - -

14.13 Adoption du projet de résolution (super pouvoir)

- - - -

14.14 Adoption de la résolution (super pouvoir)

14.14.1	PH-2026-5126	Demande d'autorisation pour la réalisation d'un projet d'habitation multifamiliale comprenant des logements abordables dérogeant à la réglementation d'urbanisme, pour l'immeuble constitué du lot 6 007 955 du cadastre du Québec et situé au 815, 2e Rue;

14.15 Comité consultatif d'urbanisme - Nomination d'un nouveau membre;

15. Transport et mobilité durable

15.1 Don de titres de transport à des élèves du « Parcours de formation axée sur l'emploi » de la polyvalente Marcel-Landry vivant avec un trouble du spectre de l'autisme;

15.2 Don de titres de transport à des élèves de l'école Marie-Rivier vivant avec une déficience intellectuelle moyenne et un trouble du spectre de l'autisme;

15.3 Gratuité des services d'autobus, de taxibus et du transport adapté les 24, 25 et 31 décembre 2026 ainsi que le 1er janvier 2027;

15.4 Protocole d'entente relative à la vente des titres de transport de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu par l'« Autorité régionale de transport métropolitain » à la Station Panama;

16. Avis de motion

16.1 *Règlement nº 2481*

« Règlement relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et au maintien de l'ordre durant ses séances et abrogeant le Règlement nº 1699 et ses amendements »;

16.2 *Règlement nº 2484*

« Règlement modifiant le Règlement nº 2442 interdisant la captation d'images ou de sons dans certains bâtiments de la Ville, afin d'élargir et préciser l'encadrement de la captation notamment sur les terrains municipaux rattachés aux bâtiments »;

16.3 *Règlement nº 2487*

« Règlement modifiant le Règlement nº 0892 établissant un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la Ville, afin d'apporter certaines modifications au circuit de la ligne jaune »;

17. Règlements

17.1 *Règlement nº 2465*

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection de chaussées, trottoirs, forages et travaux connexes dans diverses rues de la Ville, décrétant une dépense de 9 555 000 $ et un emprunt à cette fin »;

17.2 *Règlement nº 2469*

« Règlement modifiant le Règlement nº 2343 décrétant la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées (Écoprêt) et abrogeant le Règlement nº 1802 »;

17.3 *Règlement nº 2470*

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) nº 0945, et ses amendements, dans le but d'abroger les secteurs de P.I.I.A « Projet de développement résidentiel » »;

17.4 *Règlement nº 2471*

« Règlement modifiant le Règlement de zonage nº 0651, et ses amendements, dans le but :

- De permettre le stationnement, le remisage et l'entreposage de roulotte, d'habitation motorisée, de tente-roulotte, de remorque, de bateau ou d'embarcation en cour avant durant la période estivale;

- D'exiger une superficie d'espace vert en cour avant pour un usage unifamilial de structure contiguë. »;

17.5 *Règlement nº 2474*

« Règlement modifiant le Règlement nº 1634 établissant le programme d'aide financière pour la rénovation de façades commerciales du centre-ville, et ses amendements, afin de préciser certaines conditions d'admissibilité et de versement de l'aide financière »;

17.6 *Règlement nº 2475*

« Règlement modifiant le Règlement nº 1635 établissant le programme d'aide financière pour la rénovation de suites commerciales du centre-ville, afin de préciser certaines conditions d'admissibilité et de versement de l'aide financière »;

17.7 *Règlement nº 2478*

« Règlement modifiant le Règlement nº 2431 établissant le Programme d'aide à la préservation et à la restauration du patrimoine, afin de préciser certaines conditions d'admissibilité et de versement de l'aide financière »;

17.8 *Règlement nº 2479*

« Règlement autorisant la réalisation de travaux d'aménagement et d'amélioration dans les parcs et terrains sportifs municipaux, décrétant une dépense de 5 642 000 $ et un emprunt à cette fin »;

18. Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal

18.1 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 22 octobre 2026 et de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2026;

18.2 Procès-verbaux de correction des résolutions nos CM-20260526-6.2 et CM-20261027-14.1.2 ainsi que des PPCMOI-2025-5087 et PPCMOI-2026-5064;

18.3 Registre cumulatif des achats au 31 août 2026;

18.4 Registre cumulatif des achats au 30 septembre 2026;

18.5 Approbation des règlements suivants par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

- Règlement nº 2420-1 : « Règlement nº 2420-1 modifiant le Règlement nº 2420 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 1 453 000 $, pour un montant total de 10 176 000 $ et un emprunt à cette fin »;

- Règlement nº 2447 : « Règlement modifiant le Règlement nº 2193 autorisant le financement de travaux d'aménagement de corridors scolaires, de stationnement, de traverses piétonnières et protection cathodique, décrétant une dépense n'excédant pas 1 449 000 $ et un emprunt à cette fin, afin de retirer les travaux relatifs au stationnement »;

- Règlement nº 2449 : « Règlement autorisant des travaux de construction pour l'ajout d'une deuxième glace au Colisée Isabelle-Brasseur, décrétant une dépense n'excédant pas 26 990 000 $ et un emprunt à cette fin »;

- Règlement nº 2461 : « Règlement autorisant le financement des plans, devis et travaux relatifs à la construction d'une deuxième prise d'eau brute à la filtration Rive-Ouest et au remplacement de réservoirs de carburant sur des sites secondaires, décrétant une dépense de 7 121 000 $ et un emprunt à cette fin »;

18.6 Déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Éric Latour;

18.7 Déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Louis Boucher;

18.8 Dépôt par madame Carolie Doyle et monsieur Félix Deschambres d'une pétition portant sur l'absence d'un trottoir sur la rue Jean-Talon entre les intersections de la rue Chênevert et du chemin de la Grande-Ligne;

19. Période de questions et de communications des membres du conseil municipal au public

20. Levée de la séance